

DICRIM

Document d'Informations
Communal sur les Risques Majeurs

Mise à jour :
Mai 2023



S'informer & Se protéger



ÉDITO



Malgré tous les efforts de nos sociétés, le risque zéro n'existe pas.

Sans céder au catastrophisme, l'actualité nous fournit régulièrement des exemples à méditer ; Nous devons nous préparer à l'exceptionnel.

Face à des événements rares mais possibles, la loi confie à la commune, dans une complémentarité avec les secours (sapeurs-pompiers, SAMU, forces de l'ordre), certaines missions de sauvegarde, telles que, l'alerte de la population, la mise à l'abri et l'hébergement d'urgence, la communication de crise jusqu'au retour à la normale.

À cet effet, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a pour objectif d'apporter une information préventive au citoyen pour le rendre conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informé sur les potentiels phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger tout en protégeant ses proches et en réduire les dommages, chaque citoyen peut acquiescer les gestes simples, les réflexes pour réagir et se protéger, en attendant l'arrivée des secours. Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Agnès Pottier-Dumas

Maire de Levallois

Vice-présidente du Conseil départemental
des Hauts de Seine

“ La sécurité civile est l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement. Une véritable culture de la préparation au risque et à la menace doit être développée.”

Préambule de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Préambule

Le Préfet des Hauts-de-Seine a la charge d'établir pour l'ensemble des communes du département un Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) 92, recensant parmi une liste possible et existante, les informations sur les risques potentiels naturels et/ou technologiques qui pourraient survenir dans le département, les conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement ainsi que les mesures de sauvegarde prévues pour en limiter les effets.

Toute commune présentant des risques identifiés dans le D.D.R.M. 92 est tenue de :

- Réaliser un D.I.C.R.I.M. destiné à la population.
- Réaliser un P.C.S. destiné aux élus et à l'administration afin de s'organiser; faire face à l'évènement, protéger les personnes et les biens, et faciliter un retour à la "normale", (outil de travail non diffusable).

Sommaire

Qu'est-ce qu'un RISQUE MAJEUR ?	3
Quels risques à Levallois ?	4
Le risque inondation, Zoom sur la crue de 1910	5
Les risques liés au Transport de Matières Dangereuses	9
Les risques météorologiques	10
Le risque sanitaire	12
Les moyens d'alerte	13
Avant l'évènement	14
Pendant l'évènement	16
Après l'évènement	18
Informations Utiles	19

Lexique

D.D.R.M. Document Départemental des Risques Majeurs

D.I.C.R.I.M. : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

P.P.R.N. : Plan de Prévention des Risques Naturels

P.P.R.I. : Plan de Prévention des Risques Inondation

T.M.D. : Transport de Matières Dangereuses

P.P.M.S. : Plan Particulier de Mise en Sécurité / Sûreté

P.F.M.S. : Plan Familial de Mise en Sécurité

H.A.D. : Hospitalisation À Domicile

P.N.V.I.F. : Plan Neige Verglas Île-de-France

P.C.S. : Plan Communal de Sauvegarde

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



“ Le risque majeur, c’est la menace sur l’homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l’immensité du désastre.”

(Haroun Tazieff)

Le **risque majeur** est la possibilité d’un événement d’origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L’existence d’un risque majeur est liée :

- **d’une part à la présence d’un événement (aléa)**, qui est la manifestation d’un phénomène naturel ou anthropique ;
- **d’autre part à l’existence d’enjeux**, qui représentent l’ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.



Quels risques à Levallois ?

LEVALLOIS
0800 092 300

Département des Hauts de Seine
Ile de France

 tempêtes fréquentes	 Informez-vous	 inondation lente
 transport de marchandises dangereuses	 Soyez vigilants	 conduites fixes de matières dangereuses

En cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous 
take shelter *resguardese*

2. écoutez la radio 
listen to the radio *escuche la radio*
Stations FM - France Info : 105.5 MHz.
- France Inter : 87.8 ou 95.0 Mhz.
- France Bleu Ile-de-France : 107.1 Mhz.

3. respectez les consignes 
Follow the instructions *Respete las consignas*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école
don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la Escuela
لا تذهب والحصول على أطفالك في المدرسة

Pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : le Dicrim dossier d'information
Communal sur les risques majeurs

> sur internet : www.ville-levallois.fr/DPRSE
www.prim.net



Cette affiche pourra/ devra être présente dans les halls de l'ensemble des bâtiments implantés sur la commune.

C Risque d'inondation lente.

W Risque de transport de marchandises dangereuses par véhicules, navires, citernes.

P Risque due à l'installation de conduites fixes permettant le transport de matières dangereuses.

R Risque de tempête, risques climatiques.

 Risques sanitaires.

Source, référence D.D.R.M.92

Le risque d'inondation



Deux principes fondamentaux :

- L'eau ira toujours du point le plus haut vers le point le plus bas.
- Elle prendra toujours le chemin le plus court et lui offrant le moins de résistance. Levallois est exposée aux débordements de la **Seine** qui s'écoule à l'ouest de la ville.

Les crues menaçant la commune, et plus généralement l'ensemble de l'agglomération parisienne, sont des **crues lentes** (pouvant durer jusqu'à deux semaines) et **prévisibles**. Elles sont la conséquence directe de précipitations importantes et continues sur le bassin de la Seine et ses affluents comme la Marne, l'Aube ou encore l'Yonne.

Les inondations affectent principalement les secteurs proches de la Seine : l'île de la Jatte, front de Seine, quai Pasqua. Pour des phénomènes exceptionnels, comme la grande inondation de **janvier 1910**, les débordements peuvent également toucher les zones urbaines au-delà des Quais longeant la Seine (voir la cartographie des zones à risques ci-après). Il se peut aussi qu'il y ait des inondations dues aux remontées de nappes phréatiques. Elles sont plus difficiles à identifier et à prévoir.

Ces crues peuvent impacter la commune bien au-delà de la submersion des secteurs identifiés comme inondables : les **réseaux d'énergie** et de **communication** (électricité, gaz, téléphone, etc.) peuvent subir des coupures et certains moyens de transport (lignes de train, de bus et de métro) devenir impraticables.



PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE

Périmètre réglementaire du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine

carte annexée à l'arrêté préfectoral DRIEE/PPRN 2017 n°156 du 13 juillet 2017



Légende

- Périmètre réglementaire
- Limite communale

Source : PPRI de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine, approuvé par arrêté préfectoral le 9 janvier 2004, modifié par arrêté préfectoral le 7 juillet 2017

Fond de plan : © IGN-BD TOPO ® édition 2.1
© IGN - SCAN25 ® 2016

LEVALLOIS - PERRET

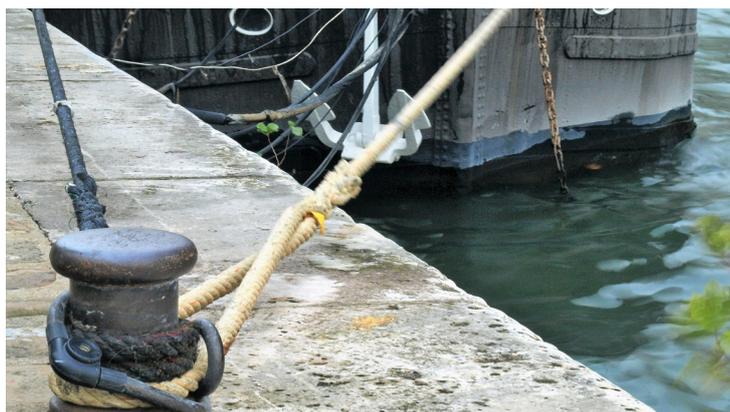


Le risque d'inondation (suite)



Il sera demandé aux personnes habitant sur des structures flottantes :

- de vérifier quotidiennement l'amarrage de leur embarcation et de **DOUBLER les amarres-amonts** ;
- de s'assurer du maintien à distance et parallèle au quai ; lors de la décrue, un échouage de la péniche sur le bord du quai peut subvenir si celle-ci n'est pas correctement positionnée et amarrée.



Le risque lié au transport de matières dangereuses (T.M.D.)

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, ou risque TMD, résulte d'un accident se produisant lors du transport, soit par voie routière, ferrée, aérienne, fluviale, maritime, soit par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement. Le risque lié aux transports routiers, ferroviaires et par voies d'eau est un risque mobile. Tandis que le risque lié aux canalisations est un risque fixe, comparable aux risques liés aux installations classées (voir document suivant).

Même si la circulation des Transports de Matières Dangereuses est très règlementée, voire interdite sur certains axes, elle ne peut l'être complètement sur la commune, ce pour plusieurs raisons :

- La commune étant Francilienne, des camions et citernes doivent traverser la commune pour se rendre du dépôt aux points de livraisons.
- Il y a sur la commune des stations services qui nécessitent régulièrement un ravitaillement avec la livraison de carburant pour nos véhicules.
- Nous avons aussi sur la commune des bâtiments et des habitations ayant un chauffage central fonctionnant grâce à une citerne de fuel ou de gaz.
- Certaines personnes utilisent encore des bouteilles de gaz.
- Certaines grandes surfaces vendent aussi des produits dangereux, toxiques, inflammables, corrosifs, etc. Le conditionnement est en petite quantité et est identifié avec des pictogrammes, sur les étiquettes.



Si vous voyez à l'extérieur d'un véhicule une ou plusieurs de ces plaques signalétiques, il transporte probablement des produits identifiés comme T.M.D. Si ce véhicule est impliqué dans un accident, il faut prévenir les secours, indiquer les dessins et chiffres inscrits et s'éloigner du véhicule.



Code Danger	33	Très inflammable
Numéro D.N.U. du produit	1203	Essence

Risque due à l'installation de conduites fixes permettant le transport de matières dangereuses

Il existe deux types de canalisations pour transporter des matières dangereuses à savoir :

- **Liquide plus connue sous le nom de PIPE-LINE**, pour transporter les différents hydrocarbures. **Cette technologie est inexistante sur la commune**, mais est présente sur des communes voisines.
- **Gaz et gaz liquéfié plus connu sous le nom de GAZODUC**. **Cette technologie est présente sur la commune.**

Son emplacement est connu de manière très précise par l'opérateur et identifié sur la voie publique sous la forme de petits plots jaunes positionnés dans certaines rues.

Ces indicateurs informent tout opérateur et entreprise de terrassement (*y compris les secours*) que dans les rues une procédure de sécurité spécifique est à faire avant toute intervention sur la voie publique et/ou la chaussée.



Le risque météorologique

Vents, bourrasques < 75 km/h < Vents violents
Vents violents < 89km/h* < Tempête

Mesures préventives possibles si vents violents soit >75km/h :

- Mise à l'arrêt des chantiers en extérieur.
- Mise à l'arrêt et en "DRAPEAU" des grues de chantiers.
- Fermeture des parcs et jardins sur la commune.
- Fermeture des auvents et terrasses des restaurants et cafés.
- Sensibilisation concernant l'utilisation des cours d'école et centres de loisirs.



N°	FORCE	EFFET DU VENT		km/h
0	Calme	La fumée s'élève verticalement		Moins de 1
1	Très légère brise	Fumées déviées		1 - 5
2	Légère brise	Frémissement des feuilles		6 - 11
3	Petite brise	Le vent déploie les drapeaux		12 - 19
4	Jolie brise	Le vent soulève la poussière et les feuilles de papier		20 - 27
5	Bonne brise	Les arbustes se balancent		28 - 38
6	Vent frais	Usage des parapluies difficile		39 - 49
7	Grand frais	Marche contre le vent pénible		50 - 61
8	Coup de vent	Branches cassées		62 - 74
9	Fort coup de vent	Cheminées et tuiles arrachées		75 - 88
10	Tempête	Arbres déracinés		89 - 102
11	Violente tempête	Gros ravages		103 - 120
12	Ouragan	Dévastation		Plus de 120

Température
Saisons
Averses > Couleur/épaisseur < Orages
Nuages
Activité électrique
Tonnerre

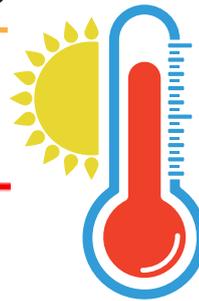


Si précipitations importantes dans une durée courte, il n'est pas exclu des risques d'inondation, par le ruissellement, le dimensionnement des collecteurs de pluie ne pouvant faire face à la quantité d'eau très importante et brutale.

* Soit vent force 10 sur l'échelle de Beaufort

Le risque météorologique

Plan CANICULE (voir risques sanitaires).



INFORMATION

#CANICULE

LE DISPOSITIF DE VIGILANCE



Plan GRAND FROID (voir risques sociaux et routiers)

Déclenché au niveau départemental par les préfetures.

3 niveaux

Niveau	Description	Températures
Niveau 1	« Temps froid »	Jour → Positives Nuit → Entre -5 et -10°C
Niveau 2	« Grand froid »	Jour → Négatives Nuit → Entre -10 et -18°C
Niveau 3	« Froid extrême »	Jour → Négatives Nuit → < à -18°C

Objectifs

→ Prise en charge accrue des personnes fragiles.

→ Renforcer la communication sur les risques du froid.

Les risques sanitaires

Plan CANICULE

NIVEAU 1 dit de veille saisonnière, est activé du 1^{er} juin au 15 septembre : les températures sont estivales sans être inhabituelles.

NIVEAU 2 dit avertissement chaleur : la chaleur est intense pendant au moins 3 jours ou une canicule est attendue.

NIVEAU 3 dit alerte canicule. Il est déclenché par les préfets de département lorsque les seuils de canicule sont atteints (20°C la nuit et 34°C le jour pendant au moins 3 jours consécutifs) sur le département. Les seniors ainsi que les personnes sensibles, seules ou H.A.D. seront contactés régulièrement par le C.C.A.S.

NIVEAU 4 dit mobilisation maximale. Il est déclenché au niveau national par le Premier Ministre : canicule exceptionnelle (*intensité, durée, nombre de territoires concernés*).



Plan GRAND FROID

Objectifs

→ Prise en charge accrue des personnes fragiles.

→ Renforcer la communication sur les risques du froid.

Les mesures

Ouverture de places d'hébergement d'urgence



Ouverture nocturne des accueils de jour



Intensification des maraudes



Renforcement des effectifs du

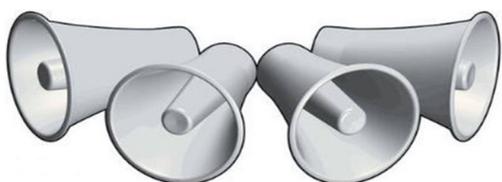
115

Mobilisation des forces de l'ordre pour le repérage des personnes sensibles (SDF)



Les moyens d'alerte sur la commune

Le premier est le R.N.A. (Réseau National des Alertes),



Signal d'exercice

CONNAITRE LE SIGNAL D'ALERTE



1 min 41

Puis



30 secondes

Tous les premiers
mercredis du mois
À 12h00, c'est le début,

À 12h10, c'est la fin,

En dehors du premier mercredi du mois

Signal d'ALERTE



Signal de fin d'ALERTE



30 secondes



- ✓ Des messages verbaux diffusés par des véhicules dans la ville :
 - Police Municipale.
 - Véhicules sérigraphiés de la ville.
 - Associations de sécurité civile.
- ✓ Les tableaux d'affichages numériques implantés sur la ville.
- ✓ La radio et/ou la télévision.
- ✓ Les applications sur les smartphones (FR-ALERTE, SAIP).
- ✓ Les divers réseaux sociaux alimentés par le service Communication de la ville.
- ✓ Les affichages et papillonnages sur la ville.

Il existe aussi sur la commune un numéro d'urgence fonctionnant 24h/24 et 7j/7.

 N° Vert 0 800 092 300

AVANT l'évènement



CRUE

> À domicile

Obturer, fermer toutes ouvertures (fenêtre, portes, soupiraux, aérations) de manière étanche afin de limiter les infiltrations de l'eau.

Mettre en sécurité :

- Tous les objets, mobiliers importants et/ou de valeur.
- Tous les meubles et denrées périssables qui seraient potentiellement exposés.
- Amarrer tous objets à l'intérieur, ou à l'extérieur qui pourraient dériver.
- Tous les produits toxiques, polluants, qui pourraient se dissoudre dans l'eau.
- Tous les appareils électriques déplaçables et non nécessaires.
- Couper les compteurs électriques et gaz si installés dans une zone vulnérable. Si cette zone est déjà inondée, n'allez pas vous exposer à un danger de choc électrique.
- Faire des photos et/ou films avec un objet commun (pour l'échelle).



TEMPÊTE

> En extérieur

Éviter de s'abriter sous un arbre et privilégier une construction en dur en sécurisant portes et volets, limiter les sorties.

> À domicile

Obturer, fermer toutes ouvertures (fenêtres, portes, soupiraux, aérations) par des planches en bois ou volets coulissants afin de limiter les dégâts de tous objets à l'extérieur, qui pourraient être projetés avec le vent.

Mettre en sécurité :

- Tous les objets, mobiliers importants et/ou de valeur.
- Tous les meubles et denrées périssables qui seraient potentiellement exposés.
- Amarrer tous les objets à l'intérieur, ou à l'extérieur qui pourraient partir.
- Tous les produits toxiques, polluants, qui pourraient se dissoudre dans l'eau.
- Tous les appareils électriques déplaçables et non nécessaires.
- Couper les compteurs électriques et gaz, si

installés dans une zone vulnérable. Si cette zone est déjà inondée ne pas s'exposer à un danger de choc électrique.

- Débrancher antennes et paraboles ainsi que tous les appareils non nécessaires.
- Faire des photos et/ou films avec un objet commun (pour l'échelle).



NEIGE & VERGLAS

- Dans la mesure du possible éviter toutes sorties, si vous ne pouvez faire autrement, sécuriser le moyen de transport.
- Attendre le dégagement des voiries pour prendre la route.
- Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, dans la mesure du possible, stationnez-vous sur le bas coté et éteignez votre moteur.

> À domicile

Éviter toute intervention en hauteur, et en extérieur.

> Toutes habitations

Ne pas obturer les grilles d'aération, même s'il fait froid, afin d'éviter toute intoxication au monoxyde de carbone, surtout en présence d'un appareil de chauffage avec une flamme.



CANICULE

- Décaler les horaires de travail et limiter le travail en extérieur aux heures les plus chaudes, dans la mesure du possible.
- Privilégier la fermeture des locaux en journée et son ouverture et aération en soirée et la nuit. Boire beaucoup d'eau et se couvrir afin d'éviter toute insolation.
- Porter une attention plus particulière à l'entourage (famille, enfants, seniors, et notre voisinage, et personnes vulnérables).
- Ne pas hésiter à s'humecter la peau, dans la mesure du possible porter des linges et/ou vêtements couvrants, humides.
- Écouter les informations transmises par les divers médias.
- Connaître sur la commune les lieux et locaux climatisés, ainsi que les jours et plages d'ouverture.

PENDANT l'évènement



CRUE

> À domicile

- S'installer en hauteur, éviter toutes sorties à pied ou en véhicule.
- Informer votre entourage ou la Mairie si vous êtes isolé, et laisser vos coordonnées.
- Écouter les informations par les médias existants (attention aux messages de certains réseaux sociaux) et aux bouches à oreilles.
- Si vous constatez un problème ou un danger vous exposant, contactez les secours ou un numéro d'urgence afin d'expliquer la situation, et indiquez où vous vous trouvez.



TEMPÊTE

- Sécuriser portes et fenêtres, limiter les sorties, éviter les greniers et les caves et privilégier les locaux limités en ouvertures.
- Écouter les informations par les médias existants (attention aux messages de certains réseaux sociaux) et aux bouches à oreilles.
- Si vous constatez un problème ou un danger vous exposant contactez les secours ou un numéro d'urgence afin d'expliquer la situation, et indiquez où vous vous trouvez.



NEIGE & VERGLAS

- Écouter les informations par les médias existants (attention aux messages de certains réseaux sociaux) et aux bouches à oreilles.
- Si vous constatez un problème ou un danger vous exposant, contactez les secours ou un numéro d'urgence afin d'expliquer la situation, et indiquez où vous vous trouvez.



CANICULE

- Porter une attention plus particulière à l'entourage (famille, enfants, seniors, et notre voisinage, et personnes vulnérables).
- Ne pas hésiter à s'humecter la peau, dans la mesure du possible porter des linges et/ou vêtements couvrants, humides.
- Écouter les informations par les médias existants (attention aux messages de certains réseaux sociaux) et aux bouches à oreilles.



ATTENTION

S'il y a coupure d'électricité lors de l'évènement, les risques d'incendies sont plus importants, du fait de l'utilisation de bougies, à sécuriser +++ si utilisation.

PENDANT l'évènement



ALERTE TMD

> Si vous êtes dans la rue

- L'évènement vient juste de se passer sous vos yeux, vous êtes en capacité de prévenir les secours, faites-le en donnant le plus d'informations (lieu, en cause, ce qui se passe, fumée, fuite, odeur, explosion, la signalétique sur le véhicule), et éloignez-vous des lieux.
- Vous avez entendu les sirènes et nous ne sommes pas le premier mercredi du mois et il n'est pas midi.
- Écoutez la radio, (FM, France Inter, première station de la bande FM ou France INFO 105,5 Mhz),
- L'évènement a déjà eu lieu, n'allez pas voir et restez à l'abri où vous êtes.
- Surveillez sur les smartphones des messages/directives des applications ministérielles comme FR-ALERTE ou SAIP.

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou là où ils sont ; les structures scolaires/périscolaires seront déjà confinées et vos enfants seront mis à l'abri et en sécurité, et les procédures de confinement seront déjà en place.
- Écoutez les informations par les médias existants (attention aux messages de certains réseaux sociaux) et aux bouches à oreilles.

> Si vous êtes à votre domicile

- Calfeutrez portes, fenêtres ainsi que les grilles d'aération et VMC à l'aide d'un ruban adhésif de type « gaffeur ».
- Arrêtez ou faites arrêter la motorisation des VMC durant l'évènement, écoutez les informations.
- Si vous constatez un problème ou un danger vous exposant, contactez les secours ou un numéro d'urgence afin d'expliquer la situation, et indiquer où vous vous trouvez.

APRÈS l'évènement TDM

ALERTE TMD

> Vous avez eu un message vous informant de la fin de l'alerte :

- Ouvrir et aérer les différents locaux qui avaient été fermés et où un calfeutrement a été mis en place.
- Si vous ressentez des symptômes (liés aux possibles effets du produit en cause) contactez les secours encore sur place, présentez-vous aux urgences de l'hôpital en expliquant le contexte à la personne de l'hôpital.



APRÈS l'évènement



CRUE / TEMPÊTE / NEIGE

- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques qui sont au sol sur la voie publique.
- Éviter toutes promenades dans les parcs et jardins.
- Sécuriser les arbres et branches de votre jardin s'il y a menace.
- Si vous avez des dégâts, contactez votre compagnie d'assurance avant d'entreprendre toutes actions, et demandez leur mode opératoire, et si vous pouvez entreprendre des actions, (si oui lesquelles et si non lesquelles). Demandez un écrit précisant que votre appel ainsi que les actions effectuées ont bien été prises en compte. Avant toute action, faites des photos et/ou films avec un objet commun (pour l'échelle), ne pas hésiter à faire des photos avec un mètre afin d'avoir une idée plus précise des dégâts (hauteur, surface, volume).
- Après accord, sortir tout mobilier, appareil ayant été détérioré par l'évènement. Pour les objets disparus, les prises de vues avant/après seront un justificatif de toute disparition, à mettre à la disposition de votre compagnie d'assurance. Le délai entre les deux états des lieux ne doit pas excéder quelques jours (demander des précisions à votre compagnie d'assurance).
- Ouvrir, aérer, ventiler, assécher, tous les volumes ayant subi des dommages.
- Si vous avez l'accord de votre compagnie d'assurance, vous pouvez bouger, éliminer tout mobilier abîmé, pollué, ou dégradé. Dans le cas contraire, conservez-le dans un lieu dédié en attendant le passage de l'expert, et continuez de faire des prises de vues au fur et à mesure du déblai.



- Si vous avez eu une coupure de fluides (eau, gaz, électricité, chauffage, VMC) la remise en service devra être réalisée par un professionnel dans le domaine concerné par la coupure.

NOTA :

Le P.F.M.S est un petit fascicule réalisé par la Direction de la Sécurité Civile, qui va vous aider à vous préparer au cas où il se passerait quelque chose sur la commune.

INFORMATIONS UTILES

APPELS D'URGENCE



POMPIERS

URGENCES **18 ou 112**

RENSEIGNEMENTS **01 40 85 34 28**



POLICE

URGENCES **17 ou 112**

RENSEIGNEMENTS **01 55 90 01 20**



S.A.M.U.

URGENCES **15 ou 112**

RENSEIGNEMENTS **01 47 10 70 10**



HOPITAL Franco-Britannique **01 47 59 59 59**

MEDECIN CENTRE 15 **15**



URGENCES ENEDIS **0972 675 092**



URGENCES GRDF **0800 473 333**



SERVICE des EAUX **09 77 40 11 12**



CENTRE ANTI-POISON **01 40 05 48 48**



MAIRIE Standard **01 49 68 30 00**

POLICE MUNICIPALE (H24-7J) **01 47 58 88 77**

NUMÉRO VERT (H24-7J) **0800 092 300**

INFORMATIONS UTILES

Compatibilités et incompatibilités des familles et produits chimiques

	Explosif 	Inflammable 	Carburant 	Gaz sous pression 	Corrosif 	Toxique 	Toxique, irritant 	Cancérogène, tératogène 	Danger pour le milieu aquatique 
Explosif 									
Inflammable 									
Carburant 									
Gaz sous pression 									
Corrosif 									
Toxique 									
Toxique, irritant 									
Cancérogène, tératogène 									
Danger pour le milieu aquatique 									

Ne stockez pas ensemble les produits chimiques incompatibles !